

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 8 avril 2021

Délibération n° 2021 – 8/04/2021 – 29

Demandes de subventions Région

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la recherche rendu en sa séance du 23 mars 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 11 Membres représentés : 6 Total : 17	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les demandes de subventions déposées auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté.**

Dijon, le 9 avril 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Demandes de financement pour la commission de la Recherche du 23 mars 2021

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Demandes de financement pour la Commission de la Recherche du 23 mars 2021

Nom porteur(s)	Equipe de recherche	Titre	Cout total	FEDER	Région	BPI	Autres collectivités / organismes privés	FRI	Autofinancement	TVA	Type de demande
Sidi Mohammed SENOUCI	DRIVE	Projet VISIO 3D +	652 215,42 €	326 107,71 €		326 107,71 €					FEDER
Aurélie RIEU	PAM	Projet NAF	208 034,09 €	104 017,05 €				87 000,00 €	17 017,04 €		FEDER
El-Hassane AGLZIM	DRIVE	FuturMob21	18 700 €		5 000 €				13 700 €	HT	Colloque Région
Hervé MOUILLEBOUCHE	ARTEHIS	FORSAV	6 000 €		2 500 €		1 000 €		2 500 €	HT	Colloque Région